

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2026-16

LE MAIRE DE SAINTE EUPHEMIE,

VU l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 20 mars 2026

ARRÊTE

ARTICLE 1

Délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Jocelyn KIRCHHOFFER pour les affaires des domaines suivants : Urbanisme.

Sainte Euphémie, le 24 mars 2026

Emmanuel GENIQUET
Maire



Accusé de réception en préfecture
001-210103537-20260327-ARRETE2026-16-AI
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026